

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX

87700

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 087-218716603-20241121-202435-DE

S'LO

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/35 EN DATE DU 18/11/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 01
Votants : 12
Exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 18 novembre 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 12 novembre 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY.
LEONARD. BAYLE. ESCALIER
Mrs LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE.

Mr LEVEQUE a donné pouvoir à Mme ACHARD.

Monsieur Sébastien DELOMENIE a été élu secrétaire de séance.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213 du 23 mars 1982 et n°86-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions relatives aux collectivités locales,
Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, article 5,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que jusqu'à l'adoption du budget 2025, le maire est autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Montant des dépenses d'investissement 2024 (20,21,23) : **704 232.15€**

Montant de l'assiette des dépenses pour le calcul du ¼ d'investissement :
176 058.04€

¼ des crédits ouverts : 176 058.00€ euros répartis comme suit :

- dont chapitre 20 : immobilisations incorporelles : **30 000,00€**
- dont chapitre 21 : immobilisations corporelles : **76 058,00€**
- dont chapitre 23 immobilisations en cours : **70 000.00€**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Transmise le 21/11/2024
Affichée le 22/11/2024